



## Dechu de droits parentaux

Par **zolazola**, le **27/11/2014** à **23:26**

Bonsoir,

J'ai une fille de 7ans1/2, que j'ai eu avec un homme de 14ans mon aîné et déjà papa de 2 garçons.il n'a jamais suite la mère de ses fils mais a reconnu sa fille. Depuis la naissance de ma fille, celui s'en ai 'occupé' que partiellement..je l'ai mis au tribunal pr au moin bénéficié d'une pension afin de m'aider financièrement..il n'a jamais pris sa fille comme le jugement le demandait, càd 1week sur 2 a mon gd bonheur je dois le dire, car bcp de tension avec sa famille ki mont fait la misère! Les dernières fois kil a voulu 's'occuper de sa fille, en 2012/13, il passait son temps avec ma fille au bar pr ensuite la laisser a sa femme!!cela fesait + d'1 an kil ne ns a pas donner de nouvelles ni aux anniversaires ni aux Noël de ma fille... dernièrement ma fille vit très mal de ne plus voir son père (qui malgres tout verse une pension tous les mois)..elle a de mauvais resultats scolaires et conportements ki ne sont pas ds ses abitudes...il ya 2ans de ça je l'ai emmene voir u peco psy, mais le psy c + entretenu avec le papa k'avec la petite!! (Lui mm a grandit sans père) ....bref, g réussi avec bcp de mal a prendre contact avec lui( il a mis en rejet mon numéro lorsque nous appelons)...et m'a confirmé kil préfère ne plus la voire ou alors la pendre une fois sur 2!!sauf le je n'ai pas confiance...je me dit que si il arrive kelke chose a ma fille il ne répondrai pas... et je voudrai savoir si je demande a ce kil soit déchu de ses droits, je ne veux pas me priver de pension que j'ai besoin!! Ou m'adresser???

Par **Visiteur**, le **28/11/2014** à **08:42**

Bonjour,

vous êtes une comique vous ! Vous voulez déchoir le père de ses droits mais... qu'il verse une pension !? Si il verse une pension c'est justement parce que c'est... son père ! Si il est déchu, ce n'est donc plus son père et... plus de pension !! De toute façon oubliez le côté le déchoir ! Après, il n'utilise pas ses droits ? ce ne sont que des droits et non des obligations ! Le psy a plus discuté avec le père ? Et ça vous choque ? Vous êtes psy vous ? Comment pouvez vous juger un professionnel de cette façon ? Si le psy a agit comme ça c'est que le probleme vient probablement du père... entre autre...

Par **domat**, le **28/11/2014** à **09:51**

bjr,

pour faire retirer l'autorité parentale à un parent par un juge, il faut des faits graves

compromettant la santé physique ou mentale de l'enfant ce qui ne semble pas être la cas selon votre message.  
cdt

Par **abandon2famille**, le **28/11/2014 à 10:54**

Bonjour,

vous pouvez tout à fait demander à ce que les droits de visite et hébergement (DVH) soit réduit, voir, effectués dans un lieu neutre.

Vous pouvez aussi demander au JAF la déchéance de l'autorité parentale pour désintérêt manifeste - mais sachez que ce n'est que, hélas, rarement accordé.

-> Art. 373 Code Civil

Est privé de l'exercice de l'autorité parentale le père ou la mère qui est hors d'état de manifester sa volonté, en raison de son incapacité, de son absence ou de toute autre cause.

Enfin, vous pouvez aussi demander une augmentation de la pension alimentaire puisqu'il n'exerce pas ses DVH - les montants des PA sont calculés en fonction aussi du temps que l'autre parent passe avec son enfant.

Par ailleurs, sachez que ce n'est pas parce qu'il n'a plus l'autorité parentale ou des DVH qu'il doit cesser de verser une pension alimentaire.

Dès lors qu'il a reconnu l'enfant (filiation établie) l'obligation alimentaire est due.

Toutes ces démarches sont gratuites.

Vous pouvez télécharger une demande de modification du jugement (voir lien ci-dessous) et l'envoyer au TGI de votre lieu de résidence.

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R15764.xhtml>

PS @grenouille - vous confondez autorité parental et filiation. C'est son père par filiation .... l'autorité parental se mérite ;)

Par **zolazola**, le **29/11/2014 à 15:13**

Merci abandon2famille, au moins vous m'avez Correctement répondu et intelligemment...grenouille d'où vs permettez vous de balancer vos salades!!!et me juger!!rester a votre place et pr répondre comme ça,ça ne sert a rien!!j'assume ma fille toute seule et g été détruire par toute une famille alors vos propos sur la pension,excusez moi mais c un minimum pour le faire assumer!!!